

Questions orales

L'hon. John C. Munro (ministre du Travail): Naturellement, nous devons examiner les événements qui se dérouleront demain.

Des voix: Oh, oh!

M. Munro (Hamilton-Est): En ce qui concerne le gouvernement, et selon l'avis de juristes de la Couronne indépendants, il se pourrait que dans certaines circonstances la grève soit illégale, encore que j'ai été réconforté d'apprendre de la direction de l'Alliance de la Fonction publique qu'elle ne pouvait, en toute moralité, recommander de rupture de la convention collective du moins en ce qui concerne ce groupe important du mouvement syndicaliste. Dans le secteur privé, il appartient à chaque employeur de décider quelle attitude adopter. Quand à mes remarques, j'espérais—et je pense qu'on en voit déjà les signes—qu'une grande partie des syndicats protestera, probablement, mais sans s'éloigner de la légalité et sans rompre avec les conventions collectives. Il est de notre intérêt d'avoir ce genre de mouvement syndicaliste responsable.

M. Fraser: Étant donné que dans un sondage d'avis qui vient d'être fait dans ma circonscription, il apparaît que les citoyens ordinaires de l'endroit supportent de manière écrasante cette protestation...

M. l'Orateur: A l'ordre. Si le député a une question supplémentaire, veut-il la poser?

M. Fraser: ... mais que les mêmes citoyens ne sont pas d'accord avec la méthode de protestation utilisée, le ministre peut-il expliquer en quoi ses remarques vont aider ceux qui estiment qu'on ne doit pas enfreindre la loi pour protester?

M. Munro (Hamilton-Est): Le mieux est de recommander, comme je l'ai fait, que si le travailleur syndiqué sent qu'il est contraint de protester, il devrait le faire dans la légalité et ne pas rompre les conventions collectives; il a toute latitude de le faire—à ses heures de repas, au moment des quarts fractionnés—quand il ne travaille pas.

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie.

M. Fraser: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur; c'est une affaire capitale pour notre pays. Certains députés ont déjà exprimé leur inquiétude à ce sujet aujourd'hui dans une motion. Pourtant, nous voyons que le ministre du Travail, qui parle au nom du gouvernement, est incapable de préciser la position de ce dernier à ce sujet, s'il considère que cette contestation nationale, ou cette grève d'un jour est légale ou illégale. Il est évident que le ministre essaye d'esquiver la question surtout depuis la déclaration irréfléchie qu'il a faite il y a quelque temps.

[M. Fraser.]

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LES VOIES ET MOYENS

DÉPÔT DE LA MOTION RELATIVE AU TARIF DES DOUANES

L'hon. Donald S. Macdonald (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je voudrais déposer un avis de motion des voies et moyens qui a trait au Tarif des douanes et qui fait suite au budget du 25 mai 1976.

* * *

[Français]

LES APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES

DÉPÔT D'UN CONTRAT INTERVENU AVEC LA LOCKHEED AIRCRAFT CORPORATION RELATIF À L'ACHAT D'APPAREILS CP-140

L'hon. Jean-Pierre Goyer (ministre des Approvisionnement et Services): Monsieur le président, conformément au Règlement je voudrais déposer deux copies en anglais et deux copies en français du contrat conclu avec la Lockheed Aircraft Corporation, pour l'achat d'avions CP-140.

* * *

[Traduction]

LE DISCOURS DU TRÔNE

SUITE DU DÉBAT SUR L'ADRESSE

La Chambre reprend le débat, interrompu le mardi 12 octobre, de la motion de M. Maurice Harquail: Qu'une Adresse soit présentée à Son Excellence le Gouverneur général en réponse au discours qu'il a fait à l'ouverture de la session.

M. l'Orateur: Le chef de l'opposition.

Des voix: Bravo!

M. Joe Clark (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je veux d'abord remercier les députés du chaleureux accueil qui me vient je pense de tous les partis de la Chambre.

Je profite également de l'occasion pour exprimer en mon nom personnel et au nom de mes collègues du parti progressiste-conservateur, la profonde admiration qu'inspire à tous les Canadiens la conduite du Gouverneur général, non seulement ces derniers temps mais depuis qu'il occupe ses fonctions. Avant qu'il soit nommé à son poste, nous le considérons tous comme une personnalité éminente et le courage et la détermination qu'il a montrés dans l'épreuve a été une source d'inspiration pour tous les Canadiens.

Des voix: Bravo!

[Français]

M. Clark: Et en mon nom personnel et en celui de mes collègues progressistes conservateurs, je voudrais pendant quelques instants rendre un hommage tout particulier à l'épouse de notre gouverneur général, M^{me} Léger. Je voudrais lui dire combien nous sommes impressionnés par la dignité et le courage avec lesquels elle assiste son époux et sert le Canada tout entier.